MAISONS DE QUARTIER –

VILLE DE BRUXELLES

DEMANDE D'INTERVENTION

AIDE AU SPORT POUR LES SENIORS

Seuls les dossiers corrects
et complets seront traités
Remise du dossier : **du 15/09/2026 au 31/05/2027**

Données du titulaire:

Nom : _ Prénom : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Rue : _____N° :_____ Bte : _____

Code Postal : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ Localité : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Téléphone : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ GSM : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

EMAIL : _____

Date de naissance : _ _ /_ _/ _ _ _ _

Nationalité : _N° National : _ _ . _ _ . _ _ - _ _ _ . _ _

J'ai déjà une carte à puce PLUXEE :

OUI / NON

_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Ce numéro de carte se compose de 16 chiffres, débutant soit par 5075 ou 4838

A compléter par le club sportif affilié à PLUXEE :

ATTENTION : si vous complétez ce formulaire, votre club sportif DOIT être affilié à Pluxee.

La direction du club sportif _

Adresse : _

Mail : _

Affilié à la fédération / ligue _

Certifie que le senior (nom + prénom + genre) _____

H / F / X

Né le _ _ / _ _ / ___ ,........est affilié pour la saison sportive 2026 - 2027.

Sport pratiqué : _

N° d'affiliation : ________________________ Première affiliation : OUI / NON

Montant : Une somme de _ _ _ _ _ , _ _ EUR a été perçue en tant que frais d'affiliation d'annuels.

Cachet du club sportif obligatoire :

Date : _ _ /_ _ /_ _ _

Signature du responsable du club :

____

Formulaire dûment complété à remettre dans une Maison de Quartier ou via le secrétariat

administratif des Maisons de Quartier : 4 Rue des Halles - 1000 BXL

(mail ou poste)

Horaire : lundi 13h30-16h

sans rendez-vous

T. 02 209 62 70 - E-mail : info@lmdq.brussels

Informations sur les chèques sports :

Les chèques sport sont désormais distribués au format électronique.

Les personnes disposant déjà d'une carte à puce PLUXEE doivent impérativement le signaler dans le formulaire. Les chèques seront chargés sur la carte existante.

Les personnes ayant rentré un dossier recevront une carte à puce nominative avec leurs chèques en format électronique. Elles seront contactées ultérieurement pour venir récupérer leur carte.

La délivrance des cartes magnétiques se fera en 2 phases soit fin décembre 2026 ou mi-juin 2027.

Pour obtenir l'Aide au Sport pour les Seniors de la Ville de Bruxelles, les conditions suivantes doivent être respectées :

1. Être âgé de 55 ans ou plus (au 31/05/2027) et domicilié sur le territoire de la Ville de Bruxelles (1000, 1020, 1120, 1130) ;
2. Être affilié auprès des clubs sportifs ;
3. Par saison sportive, la Ville de Bruxelles n'accordera qu'une seule intervention par personne et ce, jusqu'à épuisement des crédits ;
4. L'intervention de la Ville s'élève à **maximum 100 EUR** par chèque Aide au Sport et par sportif bénéficiaire
5. Les dossiers illisibles, incorrects ou incomplets ne seront pas traités et aucun chèque ne sera délivré

Documents obligatoires :

- Copie de sa carte d'identité + preuve de sa résidence
- le formulaire de demande
- la preuve de paiement au club sportif